

PROCHES AIDANTS

DES DROITS EXISTENT : LA CFE-CGC VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE



FAMILLE OU
ENTOURAGE :
VOUS ÊTES
PEUT-ÊTRE
PROCHE AIDANT !

Vous aidez régulièrement un membre de votre famille
ou une personne de votre entourage, malade, en situation
de handicap ou en perte d'autonomie ?

Un guide existe. Mais, dans votre situation,
quels droits pouvez-vous réellement mobiliser ?



SUIS-JE PROCHE AIDANT ?

- ✓ À partir de quand suis-je considéré comme aidant ?
- ✓ Dois-je obligatoirement informer mon manager ?
- ✓ Quels justificatifs dois-je fournir, et à qui ?



CONCILIER TRAVAIL ET AIDE

- ✓ Puis-je aménager mes horaires ou mon temps de travail ?
- ✓ Puis-je obtenir davantage de jours de télétravail ?
- ✓ Comment préserver la confidentialité de ma situation ?



CONGÉS ET AIDES

- ✓ Quel congé correspond réellement à ma situation ?
- ✓ Quel impact sur mon salaire, mes primes et ma retraite ?
- ✓ Don de jours, allocations, aides : à quoi ai-je droit ?

LA CFE-CGC VOUS ACCOMPAGNE



IDENTIFIER
vos droits



PRÉPARER
vos démarches



VOUS ACCOMPAGNER
en cas de difficulté

BESOIN D'Y VOIR PLUS CLAIR ?
⇒ ÉCHANGEONS ENSEMBLE ⇒

POUR UN ACCOMPAGNEMENT
INDIVIDUEL ET CONFIDENTIEL
CLIQUEZ ICI

